

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 25 MARS 2016**

Le vingt-et-un mars deux mil seize à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 14 mars 2016

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC

Messieurs DENEUVE – GAUDRE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – GUILMAIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – SEIMANDI – SEMPEY

Messieurs DEMAURE – GUERIN – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT (à partir de 20h24) – SAILLENFEST – SAVIN – TILLARD

PROCURATIONS :

Mr BRETEAU a donné procuration à Mme LE PALMEC, M.ETIENNE à M.DENEUVE et Mme ROUAUX à Mr SAILLENFEST

SECRETAIRE: Sébastien SAILLENFEST

| N° | RAPPORTEUR | OBJET DÉLIBÉRATION | VOTES |
|------------------------------------|----------------|---|--|
| 16-15 | Delphine DAVID | Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 1 ^{er} février 2016 | <ul style="list-style-type: none"> ☐ Secrétaire de séance : Sébastien SAILLENFEST ☐ Approbation du procès-verbal du 1^{ER} février 2016 : UNANIMITÉ |
| I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE | | | |
| 16-16 | Didier GAUDRE | Modification du règlement intérieur du conseil municipal pour la sécurisation des correspondances électroniques | <p>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 abstention (M.DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la modification de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Municipal. |
| 16-17 | | Adoption d'une charte informatique | <p>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 contre (M.DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la charte informatique - AUTORISE sa diffusion auprès des agents, élus et prestataires extérieurs ayant accès aux données et aux outils informatiques de la collectivité. |

| N° | RAPPORTEUR | OBJET DÉLIBÉRATION | VOTES |
|---------------------------------|--------------------|---|---|
| 16-18 | | Cession de droits d'auteur pour l'exploitation de photographies | Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme SEIMANDI ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> □ AUTORISE Madame le maire à signer le contrat de cession de droits, annexé à la présente délibération, aux conditions susmentionnées. |
| II - RESSOURCES HUMAINES | | | |
| 16-19 | Didier GAUDRE | Gratification des stagiaires | Le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE des conditions de versement de la gratification des stagiaires, dont le montant est fixé par décret - PREND ACTE des évolutions possibles de cette réglementation. |
| III - ÉDUCATION | | | |
| 16-20 | Nathalie LE PALMEC | Convention de financement du RASED | Le Conseil Municipal à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE que les modalités de répartition intercommunale du financement des charges de fonctionnement du RASED se fera en fonction du nombre d'enfants scolarisés à la rentrée de septembre 2015 dans chacune des communes bénéficiaires (9 communes) sur la base d'un forfait de 1 € par élève ; - AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pluriannuelle ; - AUTORISE Mme Le Maire à encaisser les recettes correspondantes. |
| IV - CULTURE | | | |
| 16-21 | Didier GAUDRE | Acquisitions documentaires pour la médiathèque – demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire pour l'année 2016 | Le Conseil Municipal à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le maire à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du Contrat de Territoire |
| V - ENVIRONNEMENT | | | |
| 16-22 | Dominique THIRION | Commission d'information sur l'activité de la Cooperl-renouvellement des représentants des riverains et des élus | Le Conseil Municipal à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - PROPOSE à la direction de la COOPERL des personnes pour représenter les riverains de l'abattoir et les élus de la municipalité au sein de la Commission d'information : <ul style="list-style-type: none"> ○ M. BERTRAND Michel ; ○ M. VIRCONDELET Stéphane ; ○ M. DUVAL Stéphane ○ L'adjoint(e) au Maire en charge de la gestion des risques ; ○ L' élu(e) référent(e) du secteur « les Tardivières - Champs du Moulin – l'Abbaye ». |
| 16-23 | Dominique THIRION | Syndicat du bassin versant du Meu – inventaires des zones humides 2016 : constitution du groupe de travail communal | Après avoir délibéré, à l'unanimité (M. GUERIN et M. THIRION ne prennent pas part aux votes), le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la charte informatique annexée à la présente délibération et d'autoriser sa diffusion auprès des agents, élus et prestataires extérieurs ayant accès aux données et aux outils informatiques de la collectivité. |

VI – FINANCES

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Maire ne prend pas part au vote

| | | | |
|-------|-----------------------|---|--|
| 16-24 | Jean-Marie DENEUVE | Budget communal – vote du compte administratif 2015 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2015 du Budget Principal de la Commune de Montfort-Sur-Meu |
| 16-25 | | Budget communal – vote du compte de gestion 2015 | <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Ville de Montfort sur Meu au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| 16-26 | | Budget communal - affectation du résultat 2015 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT) et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 790 117.13 € en réserve sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au sein du budget primitif 2016. |
| 16-27 | Jean-Marie DENEUVE | Budget Eau Potable – vote du compte administratif 2015 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT) et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Eau Potable de la Commune de Montfort-Sur-Meu |
| 16-28 | | Budget Eau Potable – vote du compte de gestion 2015 | <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Eau Potable au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| 16-29 | | Budget Eau Potable - affectation du résultat 2015 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT) et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE l'affectation de la somme de 134 668.94 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves » au sein du budget primitif 2016, - VOTE l'affectation de la somme de 230 000.90 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté » au sein du budget primitif 2016. |
| 16-30 | Jean-Marie DENEUVE | Budget Assainissement collectif – vote du compte administratif 2015 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT) et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Assainissement de la Commune de Montfort-Sur-Meu. |

| | | | |
|---|--------------------|---|---|
| 16-31 | | Budget Assainissement collectif - vote du compte de gestion 2015 | <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| 16-32 | | Budget Assainissement collectif - affectation du résultat 2015 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT) et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE la somme de 286 172.35 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves », - VOTE la somme de 700 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté » |
| 16-33 | Jean-Marie DENEUVE | Budget Assainissement non collectif - vote du compte administratif 2015 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2015 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de Montfort-Sur-Meu. |
| 16-34 | | Budget Assainissement non collectif - vote du compte de gestion 2015 | <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| 16-35 | Jean-Marie DENEUVE | Budget Gare Garun - vote du compte administratif 2015 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2015 du Budget annexe Gare-Garun de la Commune de Montfort-Sur-Meu |
| 16-36 | | Budget Gare Garun - vote du compte de gestion 2015 | <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Gare-Garun au titre de l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES | | | |
| 16-37 | Jean-Marie DENEUVE | Budgets primitifs 2016 : Adoption du budget primitif 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour, 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2016 annexé ci-après, est équilibré comme suit : <p>⇒ Section d'investissement : 2 284 102.61 €</p> <p>⇒ Section de fonctionnement : 6 512 020.00 €</p> |

| | | | |
|-------|---------------|--|--|
| 16-38 | | Budgets primitifs 2016 : Fiscalité locale directe fixation des taux d'imposition pour l'année 2016 | Après avoir délibéré, à 22 voix pour, 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal : - VOTE une revalorisation des taux de +1.5 point, soit : o 21.18 % pour la taxe d'habitation (y compris la THLV) ; o 21.18 % pour la taxe sur le foncier bâti ; o 59.65 % pour la taxe sur le foncier non bâti. |
| 16-39 | | Budgets primitifs 2016 : Attribution de subventions aux organismes de droit privé | Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mmes GRELIER, GUILMAIN, GANDIN, LE GUELLEC et MM LANGEVIN, SAILLENFEST, PETTIER ne prennent pas part au vote), le Conseil Municipal : - VOTE l'attribution des subventions de fonctionnement, sous réserve du respect des conditions d'octroi. - AUTORISE le versement de la cotisation au comité de jumelage en lien avec les modalités prévues dans la convention liant les deux entités. |
| 16-40 | | Budgets primitifs 2016 : Subvention d'équilibre au CCAS | Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Montfort au regard des résultats observés en fin d'exercice dans la limite de 95 000.00 €. - AUTORISE les écritures comptables qui en découlent. |
| 16-41 | Didier GAUDRE | Budget annexe eau potable - adoption du budget primitif 2016 | Après avoir délibéré, à 22 voix pour, 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal : - ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2016 équilibré comme suit : ⇒ Section d'investissement : 1 836 026.96 € ⇒ Section de fonctionnement : 619 000.90 € - AUTORISE le versement de la participation de la ville au SMPBR dans la limite de 50 K€ sur le compte 6742 ou tout autre compte proposé par le comptable public. |
| 16-42 | | Budget annexe assainissement collectif - adoption du budget primitif 2016 | Après avoir délibéré, à 22 voix pour, 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal : - ADOpte le Budget annexe Assainissement 2016 en ses quatre sections, équilibré comme suit : ⇒ Section d'investissement : 2 062 175.11 € ⇒ Section de fonctionnement : 1 117 000.00 € |
| 16-43 | | Assainissement non collectif - adoption du budget primitif 2016 | Après avoir délibéré, à 22 voix pour, 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal : - ADOpte le Budget annexe Assainissement non collectif 2016 équilibré comme suit : ⇒ Section de fonctionnement : 2 000.00 € |

| | | | |
|-------|--|---|--|
| 16-44 | | Budget annexe Gare Garun - adoption du budget primitif 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour, 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT) et 1 abstention (M.DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Gare Garun 2016 en ses quatre sections équilibré comme suit : <p>⇒ Section d'investissement : 345 960.64 €</p> <p>⇒ Section de fonctionnement : 546 210.64 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la prise en charge sur 2016 d'une partie du déficit du budget Gare Garun à hauteur de 50 000.00 € par le budget principal, - VALIDE la régularisation de l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 95 550.49 €. - AUTORISE toute écriture comptable pouvant résulter d'un jugement le cas échéant. |
|-------|--|---|--|

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

